



ASSISES DE LA MOBILITÉ

La future "Loi d'orientation sur les mobilités intérieures" serait-elle la mort du service public dans les transports et les infrastructures ?

Dès le lancement des Assises de la mobilité, en septembre 2017, la CGT alertait sur la situation dans le secteur des transports où les voyants sont tous au rouge !

Depuis 3 ans, nous connaissons une augmentation des émissions de Gaz à Effet de Serre imputable aux trafics routiers qui continuent de croître au détriment du transport ferroviaire et fluvial (marchandises et voyageurs), provoquant également une augmentation de la consommation des produits pétroliers.

Nous sommes complètement à contre-courant des objectifs affichés lors du Grenelle de l'Environnement qui déclarait « le fret ferroviaire, fluvial et le cabotage maritime d'intérêt général » – mais aussi des orientations de la loi sur la transition énergétique et celles de l'accord de Paris (COP21).

Cela avait conduit notre organisation syndicale à interpeller les ministres des transports et de la transition écologique et solidaire, rappelant qu'il était inconcevable que les sujets de fond ne soient pas abordés dans ces Assises. En effet, des dossiers aussi importants que le maritime et les ports, l'aérien, les infrastructures, la logistique ou l'avenir du système ferroviaire sont traités en dehors de ces Assises.

La CGT rappelle que la mobilité suggère des usages quand le transport évoque des organisations, des structures, des stratégies.

La promotion des nouvelles applications numériques et autres plateformes de partage en ligne prépare en fait une mobilité faussement solidaire et participative mais réellement individualisée et participe d'un repli en matière de transport collectif et d'investissements. Le vernis de la « modernité » revendiquée par ce gouvernement conservateur n'a pour objectif que de masquer une politique majoritairement routière impliquant l'individu et non le collectif, sans répondre à l'ampleur des défis environnementaux, sociaux et économiques. Pourtant, les transports sont déterminants dans l'aménagement des territoires, la lutte contre la désertification et la fracture sociale dans les territoires ruraux ainsi que contre la désindustrialisation.

Il y a un énorme besoin d'investissements dans toutes les infrastructures, ce qui impose d'autres choix politiques et financiers, sachant que la majorité des infrastructures sont utilisées tant pour les marchandises que pour les personnes. Or, la publication du rapport du « Conseil d'Orientation des infrastructures » présidé par M. Duron, tout comme celui sur « l'avenir du transport ferroviaire » présenté par M. Spinetta, s'inscrivent dans la même démarche. Ils vont à l'encontre des défis qui nous sont posés en matière sociale, de reconquête des territoires, de santé publique, d'environnement et de services publics.

Le ferroviaire et le fluvial ne sont plus un objectif pour le report modal, avec de sérieuses menaces sur des lignes du réseau ferroviaire et sur les voies navigables les moins fréquentées, puisqu'on parle maintenant de « dénavigation ».

Le mode routier est toujours plébiscité mais sans réels moyens pour l'entretien et la remise à niveau de l'ensemble du réseau routier. À cela s'ajoute la menace de sortir le réseau routier national du ministère avec la création d'un « Établissement public route de France » qui pourrait prendre la forme d'un Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC). Dans le même temps, au sortir de ces « Assises de la mobilité », la priorité est donnée à la route « connectée », tant pour les personnes que pour les marchandises, en ne tenant pas compte des problèmes croissants de saturations routières, du phénomène de métropolisation et de la désertification des territoires.

Cette campagne du « tout numérique » s'apparente à de l'enfumage en regard de la réalité actuelle des transports et du niveau des investissements. En témoigne le désenclavement des ports français qui reste entier avec des voies ferroviaires portuaires dans un état catastrophique.

Pour l'aérien où des Assises sont envisagées début mars 2018, la privatisation totale d'Aéroports de Paris (ADP) est dans les tuyaux du gouvernement. La CGT est force de propositions. Celles-ci sont contenues dans un « [cahier d'acteur](#) » disponible en ligne.

Il faut une rupture avec les politiques transports menées ces dernières années, qui tournent le dos au service public et que les rapports Duron et Spinetta entendent poursuivre et aggraver. La CGT le dit clairement : la libéralisation et la concurrence ne sont surtout pas la solution. Citons l'exemple du fret ferroviaire et du fret routier sous pavillon français, tous deux sont en baisse au bénéfice d'un fret routier sous pavillon étranger générateur de dumping social. La CGT se prononce pour une vraie politique multimodale des transports, tant chaque mode a sa propre pertinence. C'est pourquoi le concept de complémentarité doit supplanter le dogme destructeur de la concurrence. La puissance publique doit reprendre la main sur le marché. Pour cette raison, la CGT revendique la création d'un pôle public de transports. Il faut clarifier les coûts externes de chaque mode (infrastructure, saturation routière, pollution, santé publique, etc.), aujourd'hui supportés par la collectivité et les contribuables, et les intégrer au prix du transport en imposant une tarification sociale obligatoire. Il faut mettre fin au dumping social qui mine le secteur des transports et favorise les délocalisations. Il faut mettre un frein au développement de la précarité camouflée derrière le mythe des « auto-entrepreneurs » et des plateformes de type Uber.

La CGT propose aussi la renationalisation des sociétés d'autoroutes et de mettre à contribution les recettes qu'elles génèrent en faveur des transports collectifs et du report modal.

La CGT appelle les salarié-e-s, les usagers et la population à s'unir, à débattre et agir pour que la future « Loi d'Orientation sur les Mobilités Intérieures » (LOMI) ne soit pas une loi de régression guidée par des choix d'austérité, ni la sanctuarisation de la concurrence et de la libéralisation des transports.

Amplifions les convergences pour gagner un service public rénové, moderne et doté des moyens lui permettant de répondre à l'intérêt général en matière sociale, d'emplois, d'aménagement des territoires et de reconquêtes industrielles, de santé publique et d'environnement.

Montreuil, le 21 février 2018